

Type d'intervention Interpellation (art. 34 RCG)

1^{er} signataire Jean-Marc Ostrini

Signatures des cosignataires

Cosignataires

Signature du Chef(fe) de groupe

Dépôt au nom d'un groupe

Dépôt au nom d'une commission

Signature du Président

Titre

Sécurité routière Place de la Fontaine-Collombey-le-Grand

Texte de l'intervention

Actuellement, l'accès au restaurant de l'Etabli et au chemin du Bras Neuf depuis la route de la Fontaine, se fait dans les deux sens, soit entrée et sortie au même endroit avec une sortie supplémentaire sans entrée du côté de la Chapelle de Collombey-le-Grand. La sortie sur la route de la Fontaine direction le carrefour de la Fin est particulièrement dangereuse car la visibilité est réduite et les véhicules allant en direction de la zone industrielle ne respectent pas tous les limitations de vitesse.

Proposition

Ne laisser qu'un accès à la place de la Fontaine comme actuellement sans la possibilité de sortir par là et de n'avoir qu'une sortie possible de cette place que par le côté Chapelle par contre pouvant aller dans les deux sens soit côté zone industrielle soit carrefour de la Fin. La Visibilité et par conséquent la sécurité seraient nettement améliorées.
Cette modification ne gênerait pas le trafic des transports publics qui font déjà comme cela.

Conclusion

Est-ce possible de modifier le sens de la circulation sur cette place ?

Est-ce possible de modifier le marquage sur la route cantonale afin de pouvoir sortir soit en direction du carrefour de la Fin soit en direction de la zone industrielle ?

Collombey-Muraz, le 17.09.2025

1^{er} signataire :

